

P.02

L'événement

LES DISPOSITIONS
FORMATION DE LA LOI
DU 8 AOÛT 2016

P.24

Interview

CLOTILDE VALTER, SECRÉTAIRE D'ÉTAT
CHARGÉE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

P.28

Innovation

RETOUR SUR UN
SUCCÈS : LE MOOC
"CUISINE" DE L'AFPA

INFFO FORMATION

INFFO FORMATION

Le magazine des acteurs de la formation professionnelle N° 905 • Du 1^{er} au 14 septembre 2016 www.centre-inffo.fr

P.09 *À la une*
L'AUTOFORMATION,
"LA"
SOLUTION
D'AVENIR ?



© AIF Formation

Prévenir le contrôle de la formation après la réforme Quel nouveau périmètre ? Quelles pièces conserver ? Quelles sanctions ?

Lundi 3 octobre 2016
MGEN, Paris



Si l'Etat continue légitimement à exercer un contrôle administratif et financier sur notre système de formation, ce dernier a vu son périmètre évoluer à la lumière des dispositions de la loi du 5 mars 2014.

Fin de la « 2483 », versement d'une contribution unique, instauration d'un entretien professionnel obligatoire, reconnaissance légale de la FOAD, exigence d'une offre de formation « certifiante et de qualité », nouveau fléchage des fonds mutualisés... autant de mesures nouvelles qui interrogent la relation triangulaire entre entreprise, Opcv et prestataire de formation.

Mais en pratique, qui sera prioritairement contrôlé par l'administration ? Sur quoi ? Comment ? Selon quelles exigences formelles ?

Avec la participation de la « Mission Organisation des Contrôles » de la DGEFP, Centre Inffo propose de mesurer l'impact de la loi du 5 mars 2014 sur l'activité du contrôle et de dégager la responsabilité des acteurs dans la régulation de notre système de formation.

RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS :

Service commercial, Centre Inffo, 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
Tél. : 01 55 93 91 82 et 01 55 93 91 83 - Fax : 01 55 93 17 28 - Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

Sommaire



p. 2 **L'événement**

Les dispositions formation de la loi du 8 août 2016

p. 5 **L'essentiel**

p. 9 **À la une**

L'autoformation, "la" solution d'avenir ?

p. 15 **Guide pro**

Expertise

L'Afpa lance une plateforme collaborative pour faire appel à des formateurs sous-traitants
Savoir-agir

Méthode par simulation : recruter un collaborateur sur la base de critères objectifs

Législation

Formation des intérimaires : de nouvelles contributions

p. 19 **Acteurs**

p. 24 **L'interview**

Clotilde Valter, secrétaire d'État chargée de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage

p. 26 **Reportage**

Les apprentis régisseurs à l'épreuve de la rampe

p. 28 **Innovation**

Retour sur un franc succès :
Le Mooc "cuisine" de l'Afpa

p. 31 **Itinéraire**

Pierre Decouty, le pied à l'étrier

p. 32 **Tu, vu, entendu**

En deux MOTS

Travail

La loi Travail a été publiée au *Journal officiel* le 9 août. Dans un entretien accordé à *Inffo formation*, la secrétaire d'État à la Formation professionnelle Clotilde Valter rappelle que "si la nouvelle loi est porteuse d'avancées significatives concernant les dispositifs de formation professionnelle ou d'apprentissage, elle s'inscrit dans la logique engagée par la loi du 5 mars 2014" (lire pages 24 et 25). Dispositif phare de la réforme, le compte personnel d'activité sera opérationnel au 1^{er} janvier 2017. "On pourra connaître et gérer ses droits au titre du CPF, du compte personnel de prévention de la pénibilité et du compte d'engagement citoyen grâce à des liens transparents pour l'utilisateur", ajoute la ministre.

Autoformation

À ne pas confondre avec l'autodidaxie, l'autoformation a le vent en poupe (lire pages 9 à 14). À tel point qu'à en croire les financeurs, les développeurs d'applications ou de Mooc (cours en ligne), voire les personnalités politiques, l'autoformation constituerait une solution miracle pour répondre aux contraintes budgétaires et aux besoins en compétences des entreprises. Elle pourrait même favoriser l'accès du plus grand nombre à la formation professionnelle ! Selon le consultant Jean Vanderspelden, "nous basculons tranquillement du monde de l'autoformation vers celui de l'apprenance. Avec la formation, le stagiaire s'adapte à l'offre. Avec l'apprenance, ce sont les acteurs des territoires, y compris numérique, qui doivent s'adapter aux besoins de l'apprenant."

La rédaction



Retrouvez sur
www.actualite-de-la-formation.fr
ce numéro téléchargeable
et les documents-clés

à suivre...



**INFFO
FORMATION**



est une publication bimensuelle de Centre Inffo • 4, av. du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
• www.centre-inffo.fr • 01 55 93 91 91 • redaction.quotidien@centre-inffo.fr • **Directeur de la publication** : Julien Nizri
• **Rédacteur en chef** : David Garcia • **Rédacteur en chef adjoint** : François Boltz • **Rédactrice-graphiste** : Sandy Brunel
• **Rédacteurs** : Benjamin d'Alguerre, Knock Billy, Célia Coste, Nicolas Deguery, Béatrice Delamer, Philippe Grandin, Cédric Morin • **Rédacteur-réviseur** : Abdoulaye Faye • **Documentation** : Christelle Monneret • **Service commercial** : Guillaume Fournier • **Commission paritaire** : n° 1217 G 82527 • **ISSN** : 2491-7761 • **Impression** : JF Impressions, 118 av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 94120 Fontenay-sous-Bois • **Publicité** : régie FFE, Ingrid Dubocq, 01 40 09 68 47, ingrid.dubocq@ffe.fr • **Abonnement** : 190 € HT

LOI RELATIVE AU TRAVAIL, À LA MODERNISATION DU DIALOGUE SOCIAL ET À LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

LES DISPOSITIONS FORMATION DE LA LOI DU 8 AOÛT 2016

La loi n° 2016-1088 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, définitivement adoptée au Parlement le 20 juillet, a été promulguée le 8 août 2016 et publiée au *Journal officiel* le 9 août. Récapitulatif des dispositifs formation.

Benjamin d'Alguerre



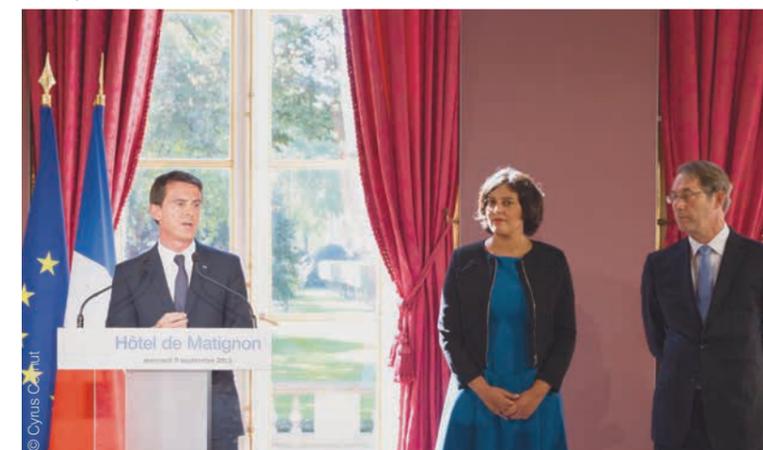
L'IMAGE

Myriam El Khomri, nommée voici un an, le 2 septembre 2015 ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, a conduit cette nouvelle réforme.

La loi Travail, aussi appelée loi El Khomri, a été définitivement adoptée le 20 juillet, à la suite d'un dernier recours à l'article 49-3 de la Constitution. À noter que le 4 août, le Conseil constitutionnel a censuré comme "cavalier législatif"¹ une modification des règles d'utilisation des ressources du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

C'est la fin d'un parcours entamé avec la remise du rapport Combexelle en septembre 2015. Le projet de loi avait été présenté en conseil des ministres le 24 mars 2016 sous son premier intitulé, "Nouvelles libertés et nouvelles protections pour les entreprises et les actifs", par Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

À l'origine de la loi du 8 août 2016, la remise du rapport "La négociation collective, le travail et l'emploi" de Jean-Denis Combexelle au Premier ministre Manuel Valls, en présence de Myriam El Khomri, ministre du Travail, le 7 septembre 2015.



Compte formation, compte pénibilité, compte d'engagement citoyen

Dispositif majeur du texte, le compte personnel d'activité (CPA) constitue un outil nouveau, qui intègre le compte personnel de formation (CPF), destiné à favoriser les transitions professionnelles et à permettre aux individus d'être acteurs de leur parcours de formation et leurs évolutions de carrière.

Il se compose du CPF, du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) et du compte d'engagement citoyen (CEC), ce dernier visant à transcrire en droits à la formation les activités bénévoles ou de volontariat réalisées dans le secteur associatif ou le service civique, notamment. Les partenaires sociaux sont invités, en octobre 2016, à ouvrir une concertation visant à étudier les possibilités d'extension du CPA à d'autres dispositifs sociaux, comme le compte épargne-temps ou les droits à l'assurance-chômage.



Les décrets en préparation concerneront le CPA, le financement de l'apprentissage, etc."

Salariés, chômeurs et indépendants, premiers bénéficiaires

Ouvert dès l'âge de 16 ans (15 pour les mineurs en contrat d'apprentissage), le CPA sera actif jusqu'au décès de la personne. Dans un premier temps, il ne concerne que les salariés, les demandeurs d'emploi, les travailleurs indépendants, les professionnels libéraux, les professionnels non salariés et leurs conjoints collaborateurs et les

45 ARTICLES (SUR LES 121) CONCERNENT LA FORMATION. UNE TRENTAINE DE DÉCRETS SONT ATTENDUS, D'ICI FIN DÉCEMBRE.

artistes auteurs. À terme, le CPA devrait être étendu à l'ensemble des actifs, y compris les agents de la Fonction publique.

Tout titulaire d'un compte personnel d'activité pourra bénéficier du conseil en évolution professionnelle pour le guider dans ses choix de formation. Ce conseil, délivré par Pôle emploi, les Missions locales (pour les jeunes), les Fongecif (et Opacif), l'Agefiph (pour les personnes handicapées) et l'Apec s'accompagnera de la possibilité de pouvoir consulter son compte en ligne à partir d'une future plateforme, dont la gestion sera confiée à la Caisse des dépôts et consignations.

Le compte personnel de formation est profondément remanié : nouvelles formations éligibles, crédit d'heures au titre de l'engagement citoyen, modalités d'utilisation par les personnes handicapées travaillant dans les États (établissement et service d'aide par le travail) et, bien sûr, augmentation du crédit d'heures pour les moins qualifiés.

400 heures de formation pour les moins qualifiés

Afin d'aider les bas niveaux de qualification souhaitant mobiliser leur compte pour accéder à une qualification inscrite sur la liste du Copanef² (y compris l'acquisition du socle de base des compétences et connaissances), le texte final instaure un abondement particulier de 48 heures par an (pour un plafond maximal de 400 heures) pour tout salarié qui ne disposerait pas d'une qualification équivalente au niveau CAP.



1. Article qui introduit des dispositions jugées sans lien direct avec le sujet traité par le projet de loi.
2. Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation.



La ministre du Travail, ici lors de sa visite d'un centre de formation continue à la prévention-sécurité, à Saint-Denis, aux côtés de Patrick Kanner, ministre de la Ville, le 3 juin 2016.

La Garantie jeunes étendue à l'ensemble du territoire

L'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager contractuellement pour leur insertion professionnelle. Une allocation peut éventuellement leur être attribuée. Pour les jeunes sans soutien financier et en décrochage scolaire, cette allocation prend la forme de la Garantie jeunes, généralisée sur tout le territoire à compter du 1^{er} janvier 2017.

De nouvelles mesures pour l'apprentissage

De nouvelles mesures concernant l'apprentissage ont également été entérinées dans la version finale du texte. Notamment, les apprentis pourront bénéficier de l'aide à la recherche du premier emploi. L'apprentissage pourra être effectué à distance (en tout ou partie). Et les CFA devront assurer le suivi et l'accompagnement des apprentis.

Par ailleurs, l'objectif de 10 000 apprentis embauchés par les établissements de la Fonction publique d'ici à 2017 reste maintenu, et la loi du 8 août prévoit désormais que tout établissement public sera susceptible de signer des contrats d'apprentissage dans les mêmes conditions que pour le secteur privé.

De la même manière, la volonté de promouvoir cette voie de formation se traduit par l'obligation désormais faite aux centres de formation d'apprentis de communiquer les taux d'insertion dans l'emploi des ex-apprentis à l'issue de leur cursus.

Une expérimentation sera menée durant deux ans dans deux Régions. Elle visera à leur accorder le



La plupart des articles consacrés à la formation sont d'application immédiate"

bénéfice d'une fraction plus importante de la part non affectée de la taxe d'apprentissage pour financer des centres de formation d'apprentis. De même, à titre expérimental, dans les Régions volontaires, il est dérogé à la limite d'âge de signature d'un contrat d'apprentissage, portée de vingt-cinq à trente ans.

À la marge

La VAE est transformée : une seule année d'expérience professionnelle (contre trois) est désormais nécessaire. Les demandeurs d'emploi frappés d'inaptitude et les travailleurs handicapés les plus éloignés du marché du travail accèdent au contrat de professionnalisation. Enfin, le financement de la prise en charge du compte personnel de formation des salariés employés par des personnes publiques est fixé, moyennant une contribution pour la Fonction publique territoriale. ●



Statistiques sur la formation L'IGAS RECOMMANDE DE CLARIFIER LA PRODUCTION DE DONNÉES

L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) vient de rendre public son rapport relatif à l'évaluation des informations statistiques disponibles sur les politiques publiques et paritaires de la formation professionnelle.

Ses conclusions sont sévères : absence de méthodologie partagée entre les acteurs, fiabilité problématique des sources, manque de clarté et de vision d'ensemble... L'Igas recommande un travail de clarification. *"Bien que de nombreuses sources concourent à la production de données, aucune d'entre elles ne donne de vision à la fois précise et exhaustive de l'ensemble des entrées en formation"*, déplorent les inspecteurs.

L'Igas regrette la disparition de la déclaration fiscale 2483 qui avait le mérite de produire des chiffres fiables. Pour ce qui relève des demandeurs d'emploi, où les données recueillies par les enquêtes STMT (statistiques mensuelles du marché du travail) de Pôle emploi et l'observation de la Base régionalisée des stagiaires ("Brest") révèlent des chiffres trop disparates (494 000 entrées en formation recensées par Pôle emploi en 2013 ; 618 469 pour Brest) pour s'avérer exploitables. Des progrès ont été constatés depuis 2015 et le croisement des fichiers de Pôle emploi et ceux des rémunérations des stagiaires tenus par les Conseils régionaux, mais les outils statistiques laissent encore, selon les inspecteurs, entre 100 000



et 200 000 entrées en formation dans la zone grise. La faute, notamment, à des définitions différentes de la notion même de "formation" entre les organismes.

+ D'INFOS
www.igas.gov.fr

Afpa CHRISTOPHE DONON, DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM



Sur proposition d'Yves Barou, Christophe Donon a été nommé directeur général par intérim à compter du 1^{er} août 2016. Il succède à Hervé Estampes. Sa mission principale est d'achever le changement de statut de l'association en Épic (établissement public, industriel et commercial), prévu pour le 1^{er} janvier 2017

tout en "poursuivant la mise en place des fondements d'un modèle pédagogique et économique durable". Il a rejoint l'Afpa en 1993 en tant qu'adjoint du directeur technique national, et était jusqu'en juillet directeur de la stratégie. "Christophe Donon saura continuer avec efficacité le travail entamé par son prédécesseur et se consacrer pleinement à notre mission essentielle, celle de combattre l'exclusion", a déclaré Yves Barou, président de l'Afpa.

+ D'INFOS www.afpa.fr

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES MÉTIERS DE LA FORMATION

EXPERTISE 30 ANS FORMATION

Des logiciels de gestion dédiés à votre métier

Organismes de Formation Enseignement Supérieur Université d'Entreprise-RH Organismes Collecteurs

VAL Software
Bien plus que des logiciels valsoftware.com



Cour des comptes CONFIER LA COLLECTE FORMATION AUX URSSAF ?



Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes.

L'idée n'est pas nouvelle, mais voici qu'elle réapparaît : déléguer aux Urssaf (Unions pour le recouvrement de sécurité sociale et des allocations familiales) la collecte assurée par les Opcas.

C'est ce que propose la Cour des comptes dans un rapport public consacré à la simplification des prélèvements versés par les

entreprises. "La délégation de la collecte des participations légale et conventionnelle à la formation professionnelle continue, aujourd'hui assurée par les organismes paritaires collecteurs agréés, pourrait être envisagée, après une expertise complémentaire sur ses impacts organisationnels et informatiques", écrivent les magistrats. Les Urssaf ont déjà connu, en 2011, le transfert de la collecte des contributions chômage.

+ D'INFOS
www.ccomptes.fr

Fonds de la formation LES PARTENAIRES SOCIAUX REDOUTENT UNE PONCTION

Le Comité paritaire national de l'emploi et de la formation professionnelle (Copanef) a interrogé la ministre du Travail au sujet de la possibilité d'une ponction de 400 millions d'euros sur les fonds de la formation. Il rappelle que les partenaires sociaux ont déjà consenti un effort d'1,6 milliard d'euros dans leur précédente annexe financière afin de contribuer au financement d'actions de formation en direction des demandeurs d'emploi, mais aussi des salariés peu qualifiés ou des collaborateurs des TPE. Le courrier ajoute que le Copanef a décidé de tout mettre en œuvre pour que l'annexe financière 2017 du FPSPP soit signée en octobre prochain.

+ D'INFOS
www.fpspp.org



Rapprochement Copanef-FPSPP PROCHAINE NÉGOCIATION D'UN ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL



Dominique Schott (FO), nouveau président du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, depuis le 1^{er} juillet. Dans le cadre de l'alternance paritaire, Pierre Possémé (Medef) est à présent vice-président du FPSPP.

Le "groupe de travail politique" chargé de préparer, avant le 1^{er} décembre, un projet d'accord national interprofessionnel sur la gouvernance paritaire de la formation se prépare à lancer ses travaux, cette rentrée.

Un premier texte visant le rapprochement du Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (Copanef) et du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) a été conclu le 12 juillet dernier. Dans un premier temps, les partenaires sociaux souhaitent opérer des modifications "à cadre législatif constant", à travers l'articulation des décisions prises par le Copanef et le FPSPP. C'est pourquoi, notamment, ils désigneront les mêmes mandataires au sein des bureaux des deux instances.

+ D'INFOS
www.actualite-de-la-formation.fr

DGEFP L'OUVERTURE DES TITRES PROFESSIONNELS À L'APPRENTISSAGE



Les objectifs et modalités d'extension de l'ouverture des titres professionnels à l'apprentissage font l'objet d'une communication publiée par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Cette ouverture "ne modifie pas la réglementation applicable à l'apprentissage, elle développe juste l'offre disponible". Ce sont à terme les quelque 250 titres du ministère du Travail qui seront concernés.

+ D'INFOS <http://contratdapprentissage.over-blog.com>



LES BONNES PRATIQUES DE CLÉA

le 16 septembre à Paris

Rencontre thématique Epale (plateforme électronique pour l'éducation et la formation des adultes en Europe) organisée par l'agence Erasmus+ France.

"Les bonnes pratiques de CLÉA : compétences clefs et soutien aux apprenants". Cette matinée prendra la forme d'un "BarCamp" où chacun des participants pourra librement s'exprimer et échanger.

<https://ec.europa.eu/epale/fr/node/23721>

"ÉCLAIRAGES SUR LA QUALITÉ DU TRAVAIL"

le 22 novembre à Paris

Colloque organisé par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), du ministère du Travail, autour de la plus récente édition de l'enquête "Conditions de travail". Comment sont-elles impactées par les innovations numériques et organisationnelles ? Quels sont les déterminants de la qualité du travail ? Les entreprises disposent-elles d'outils efficaces pour la prévention des risques professionnels ?

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques>

75%

Depuis son lancement, la plateforme digitale de la fondation Face pour la diversité et l'égalité des chances a permis de diffuser plus de 4 500 CV vidéo, avec un taux de placement en emploi ou en formation supérieur à 75 %.

OPTIMISEZ VOTRE VISIBILITÉ

Réservez dès maintenant votre espace publicitaire dans
INFFO FORMATION

Contact : INGRID DUBOCQ
Responsable Régie Publicitaire
Tél. : 01 40 09 68 47
E-mail : ingrid.dubocq@ffe.fr

ESRA FORMATION CONTINUE

- AUDIOVISUEL • Formation sur mesure
SON • Stages courts et stages longs
ANIMATION • Validation des Acquis de l'Expérience

Stages longs	
Session Novembre 2016	Session Juin 2017
Assistant Réalisateur Assistant de Production Technicien Audiovisuel	Technicien du Son
Stages courts	
Logiciels Image & Son / Montage / Etalonnage Habillage / Prise de Son / Mixage Musique	

Admission : dossier, test et entretien

Possibilités de financement :
CIF CDI, CIF CDD, DIF, PAP,
Financement personnel,
Chéquier qualifiant, etc.

GRUPE **ESRA** www.esra.edu
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE PRIVÉ

PARIS 01 44 25 25 25 NICE 04 92 00 00 92 RENNES 02 99 36 64 64 BRUXELLES +32(0)2 647 4737



LE BAROMÈTRE DE L'APPRENTISSAGE DANS L'ARTISANAT

Médiatisé pour la première fois, le Baromètre de l'artisanat ISM (Institut supérieur des métiers), réalisé avec le soutien de Maaf Assurances, confirme le rôle majeur de l'artisanat comme secteur formateur d'apprentis.

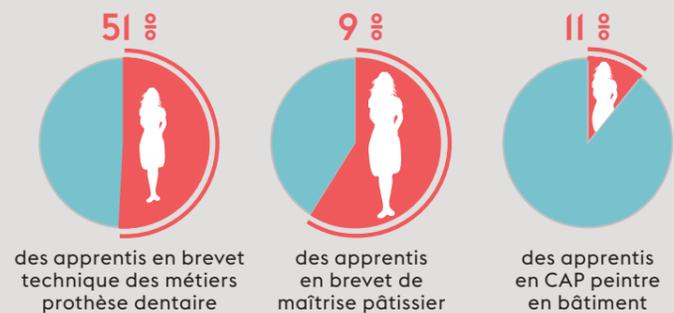
LE CHOIX DU CAP RESTE PRÉPONDÉRANT

Apprentis préparant un diplôme de niveau V :

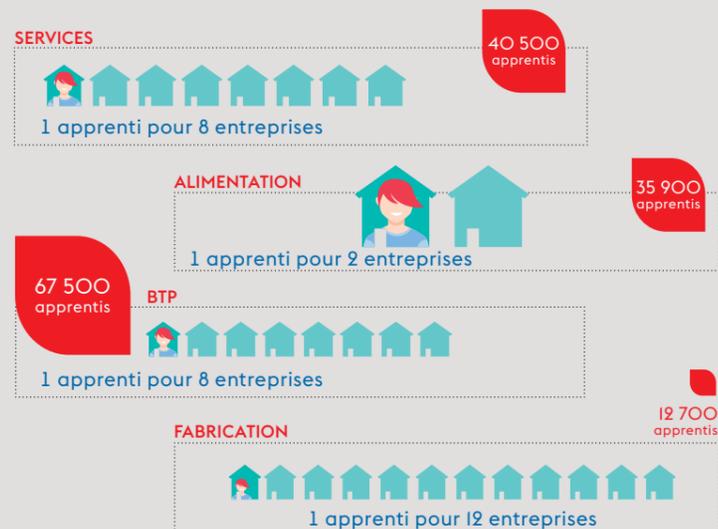


LA PARITÉ PROGRESSE

La part des femmes dans l'apprentissage et leur choix de métier correspond à la structure actuelle des emplois salariés.



LES ACTIVITÉS OÙ L'APPRENTISSAGE EST PLUS DÉVELOPPÉ



37 %



DU TOTAL DES APPRENTIS SCOLARISÉS EN FRANCE SONT EMPLOYÉS ET FORMÉS PAR LES TPE ARTISANALES



DES SALARIÉS DANS LES TPE ARTISANALES SONT APPRENTIS



80 %

DES APPRENTIS DE L'ARTISANAT SONT EMPLOYÉS DANS 15 ACTIVITÉS (SUR LES 327 RELEVANT DE L'ARTISANAT)



Enregistrement d'un Mooc au laboratoire Astroparticule et cosmologie de l'Université Paris-VII.

L'autoformation, "LA" SOLUTION D'AVENIR ?

Envisagée par les pédagogues depuis très longtemps, l'autoformation a le vent en poupe et apparaît aux yeux de beaucoup parée de toutes les vertus : individualisée par excellence, porteuse de la fameuse "appétence à la formation", et... bien sûr moins coûteuse que les classiques formations présentielle. Son symbole ? Le tutoriel, et, au-delà, le Mooc, cours en ligne gratuit. De quoi bouleverser fortement – pour ne pas dire dématérialiser – le monde de la formation. Tour d'horizon.

3 RAISONS DE LIRE CES ARTICLES

Les "piliers" de l'autoformation, à ne pas confondre avec l'autodidaxie

Savoir s'appuyer sur toutes les ressources de son environnement

Un modèle économique qui reste à définir

LE TEMPS DE L'AUTOFORMATION

Suscitant autrefois la méfiance des passeurs de savoir, Graal pédagogique aujourd'hui, l'autoformation a le vent en poupe. Des discours sur l'individu acteur aux technologies qui réinventent l'acte d'apprendre, le concept paraît plus que jamais en phase avec les tensions économiques qui pèsent sur les systèmes de formation.

Nicolas Deguerry

A lors que la réforme de 2014 a rappelé l'importance de la qualification – titres et diplômes – pour le développement de l'employabilité, elle a parallèlement contribué à rénover l'offre et les pratiques de formation en reconnaissant la possibilité d'apprendre hors du cadre très construit que le système français de formation avait connu ces dernières décennies. À savoir, sans la présence continue d'un formateur (et non pas sans formateur). Ce qui compte, n'est-ce pas, au final, la compétence ? L'idée a longtemps été portée par le Medef, qui parlait de la "logique compétences". La Commission européenne, elle, distingue, dans ses écrits sur la question, les apprentissages "formels", "non formels" et "informels". Ces derniers renvoyant à ces acquisitions de savoirs et de pratiques en condition de travail et en dehors de tout cadre autrefois dit "imputable".

La piste de travail prometteuse serait celle de l'autoformation accompagnée. Une idée loin d'être nouvelle : le pédagogue Joseph Jacotot, à l'orée du XIX^e siècle, expliquait qu'il valait toujours mieux guider l'élève dans son apprentissage que de "déverser son savoir". À présent, la valeur pédagogique d'un apprentissage fondé sur l'implication active du formé ne semble plus guère rencontrer de résistance.

Aussi la retrouve-t-on aujourd'hui aussi bien chez Philippe Meirieu ("Il n'y a d'apprentissage véritable qu'en autoformation"), que chez Philippe Carré ("On apprend toujours seul, mais



En quelques années, les pratiques d'"auto-documentation" nées de l'usage d'internet se sont transformées en autoformation.

jamais sans les autres"). Coupant ainsi court aux accusations d'individualisme, le théoricien de l'apprenance renvoie à "l'erreur pédagogique" fondamentale : "Considérer que c'est le professeur ou le formateur qui tient la main, alors que c'est l'étudiant ou l'apprenant." C'est aussi à Philippe Carré que l'on doit les "Sept piliers de l'autoformation" (1992), largement déclinés dans le cahier des charges des Ateliers de pédagogie personnalisée (APP), réseau qui a bâti son succès sur le principe de l'autoformation accompagnée.

Ni isolement, ni individualisme

Cette approche se retrouve aussi dans une définition plus formelle de l'autoformation, inscrite au Manifeste du Groupe de recherche sur l'autoformation (Graf)¹ : "L'autoformation est un processus autonomisant de mise en forme de soi, centré sur la personne ou le groupe, étayé sur le collectif. Ce processus conjugue appropriation de savoirs, modes divers d'apprentissages, construction de sens et transformation de soi. Il se développe dans l'ensemble des pratiques sociales et tout au long de la vie."

Avec une telle insistance sur l'environnement, on peut se demander d'où vient la confusion avec



3 QUESTIONS À

Jean Vanderspelden, consultant apprenance, FOAD, numérique et territoires

"De l'autoformation à l'apprenance"

Qu'est-ce qui différencie l'autoformation de l'autodidaxie ?

L'autodidacte a la volonté d'apprendre sans s'appuyer sur les dispositifs existants. L'autoformé s'inscrit dans les dispositifs existants, formels ou informels, avec la volonté de s'appuyer sur toutes les ressources de son environnement. Il y a beaucoup de confusion entre les deux, raison pour laquelle je ne parle plus que d'autoformation accompagnée. Je fais l'hypothèse que dans notre société de la connaissance, la proportion d'autodidactes va rester la même, mais que la proportion d'autoformés va exploser.

Quels sont les facteurs de succès de l'autoformation ?

D'abord la qualité de l'accompagnement, qui doit être évolutif et personnalisé, différent en début et fin de parcours. Ensuite, la présence d'un écosystème facilitant. Ce qui passe par des financements pour s'autoformer, des structures adéquates, une connexion internet et, surtout, une reconnaissance de l'auto-apprenant accompagné.

En quoi l'autoformation répond-elle aux enjeux actuels ?

Nous basculons tranquillement du monde de l'autoformation

vers celui de l'apprenance. Avec la formation, le stagiaire s'adapte à l'offre. Avec l'apprenance, ce sont les acteurs des territoires, y compris numérique, qui doivent s'adapter aux besoins de l'apprenant. Parmi lesquels, un écosystème favorable à l'autoformation accompagnée, en lien avec le cadre européen de formation tout au long de la vie. Nous sommes au cœur des enjeux, avec tous les paradoxes d'une société disruptive dans laquelle l'innovation va de plus en plus vite au détriment de la cohésion sociale et territoriale. Et ceux qui savent s'autoformer auront une plus-value dans cette société disruptive.

Propos recueillis par Nicolas Deguerry

REPÈRES

L'AUTOFORMATION ACCOMPAGNÉE

La réforme de 2014 a voulu donner davantage d'initiative et de responsabilité aux individus (compte personnel de formation, conseil en évolution professionnelle, etc.) et, d'autre part, "réinventer l'offre et les pratiques de formation en reconnaissant la possibilité d'apprendre sans la présence continue de son formateur, explique le consultant Jean Vanderspelden. Ils ont, par là même, accepté et validé la logique d'autoformation accompagnée." Car l'autoformation ne se réduit pas à la "soloformation". Avec un accompagnement pédagogique, un tutorat adapté, chaque apprenant peut saisir une multitude d'opportunités d'apprendre. "Cela comprend des modes formel et/ou informel, des modes transmissif et/ou collaboratif avec la juste dose de numérique." La relation humaine reste essentielle, y compris dans les formations multimodales. Le Fffod (Forum des acteurs de la formation digitale, www.fffod.org) est à la pointe de la réflexion sur ces questions. Le texte d'application de la réforme est le décret n° 2014- 935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes ou à distance.



Philippe Carré, professeur en sciences de l'éducation à l'Université de Paris Ouest - Nanterre La Défense, ici lors d'une conférence du réseau des Maisons de l'information sur la formation et l'emploi.



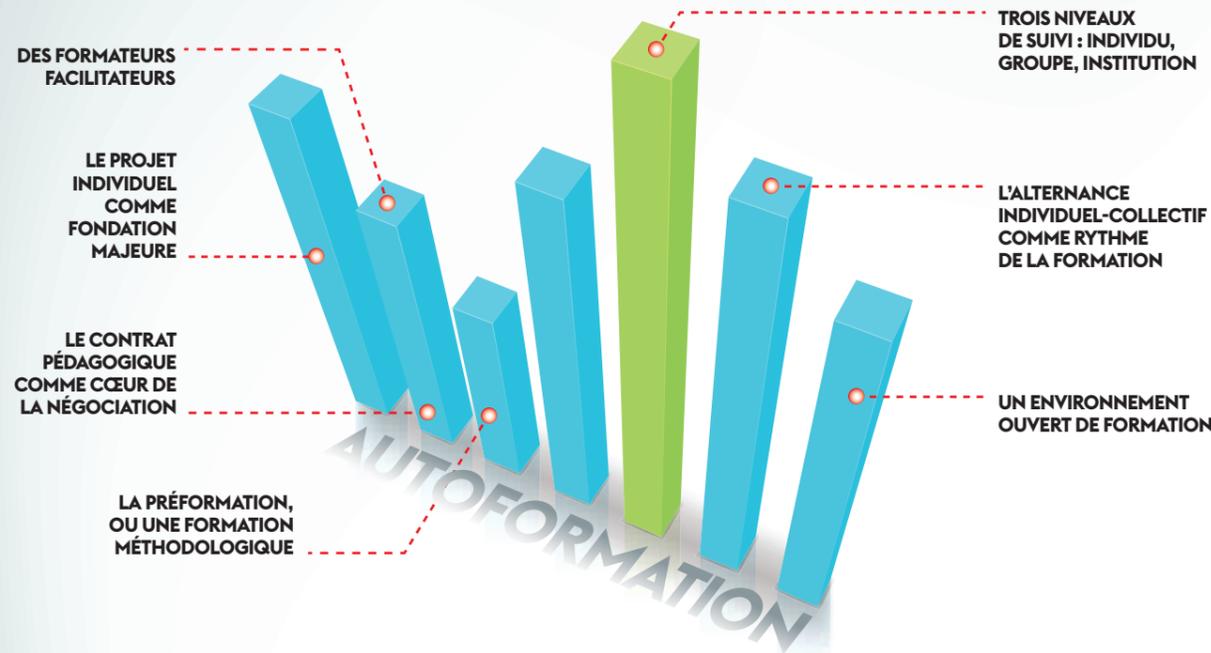
Une cabine d'autoformation à l'Établissement public territorial Grand-Orly (Essonne).



1. Pour ne pas la confondre avec le Graf (Groupement des acteurs et responsables de la formation), l'association Groupe de recherche sur l'autoformation est aussi appelée A-Graf. <http://a-graf.org>

"LES SEPT PILIERS DE L'AUTOFORMATION"

DE PHILIPPE CARRÉ



●●● l'autodidaxie. Probablement pour partie du préfixe "auto" ("soi-même") qui invite au raccourci, et pour partie aussi de formulations évoquant en trompe-l'œil la supposée solitude de l'autoformé. Ainsi par exemple, du *Traité de pédagogie* de Kant (1803), souvent cité dans les travaux sur l'autoformation : "Ce que l'on apprend le plus solidement et ce que l'on retient le mieux, c'est ce que l'on apprend par soi-même." La sagesse populaire retiendra que "c'est en forgeant que l'on devient forgeron", ce qui ne veut pas dire pour autant que l'on apprend à forger tout seul.

Aussi le Graf estime-t-il que l'autoformation "peut être comprise comme l'appropriation de sa démarche d'éducation et de réalisation de soi en relation avec les autres : par et pour la personne, mais en relation avec d'autres. L'autoformation n'est donc ni l'isolement, ni l'individualisme".

L'impact du numérique

Dans *Renforcer l'autoformation*, ouvrage collectif publié en 2013, les auteurs² insistent, eux, sur le rôle du "web social" dans la montée en puissance de l'autoformation. Car non seulement l'essor des technologies numériques a permis d'outiller en ressources le monde de l'autoformation, mais encore elle a encouragé "celui qui apprend par lui-même à s'orienter vers autrui".

Preuve que c'est bien ce nouvel écosystème qui a replacé l'autoformation au centre des problématiques de l'amélioration de l'accès à la formation, c'est parallèlement avec l'envol des technologies de l'information et de la communication que s'est développé le concept d'apprendre à apprendre dans le champ politique.

Savoir "apprendre à apprendre"

Aujourd'hui repris dans le certificat CléA, la capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie fait partie intégrante depuis 2006 du cadre européen qui en a fait l'une de ses compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

En la définissant comme une compétence "liée à l'apprentissage, à la capacité à entreprendre et organiser soi-même un apprentissage à titre individuel ou en groupe, selon ses propres besoins, à avoir conscience des méthodes et des offres", l'Europe ouvrait la voie à des citoyens plus agiles dans le renouvellement de leurs compétences. ●



2. Denis Cristol, Pascal Cryot et Christophe Jeunesse. Éditions Chronique sociale.

L'INDUSTRIALISATION DE L'AUTOFORMATION : UN PROCESSUS LONG ET COMPLEXE

Souvent présentée comme une solution miracle à des problèmes différents et parfois contradictoires, la généralisation de l'autoformation suppose de lever quelques confusions et d'impliquer l'ensemble des acteurs.

Cédric Morin



La digitalisation et la perspective d'abaisser les coûts ont initié l'intérêt des décideurs publics pour l'autoformation"

À

écouter les financeurs, les développeurs d'applications ou de Mooc (cours en ligne) ou les personnalités politiques, l'autoformation serait une solution miracle pour répondre aux contraintes budgétaires, aux besoins en compétences des entreprises, mais aussi pour favoriser l'accès du plus grand nombre à la formation professionnelle. Ainsi, le fabricant français de pneumatiques Michelin a-t-il bâti une offre de formation interne axée sur le développement progressif des compétences, "Time to competence", qui repose sur son campus, le tutorat mais aussi l'autoformation¹, qui a permis de diviser par 2,5 le temps de formation de ses salariés.



1. Voir *Inffo formation* n° 866, 15-30 novembre 2014.

2. <https://www.fun-mooc.fr>



L'autoformation : un des leviers de la compétitivité européenne

Du côté des politiques publiques, l'engouement est désormais au rendez-vous, comme l'illustre le discours de Valérie Pécresse lors de son élection à la présidence du Conseil régional d'Île-de-France, ●●●



L'autoformation n'est pas uniquement numérique, ici au Centre d'approches vivantes des langues et des médias de Vichy (Allier).



70 %

du développement des compétences s'effectuent sur le poste de travail selon le modèle de Morgan McCall, Robert W. Eichinger et Michael M. Lombardo.

en décembre 2015 : "Je soutiendrai l'université numérique sous toutes ses formes (Moc, réseaux, création d'applications innovantes pour la vie étudiante, etc.)." À l'heure où l'Europe voit dans le dévelop-

peement des compétences et dans le capital humain l'une des clés pour relancer sa compétitivité, l'enjeu de l'industrialisation de l'autoformation est majeur. La France représente moins de 8 % du marché mondial des Moc, avec un modèle économique précaire. "Les business models [modèles économiques] des Moc restent encore mal définis. Ils sont loin d'être établis et ceux qui existent doivent être confirmés...", souligne le rapport Moc : à la recherche d'un modèle économique, publié en mars dernier par Yves Epelboin, professeur à l'UPMC-Sorbonne Université. Il poursuit : "L'enseignement tout au long de la vie et la formation permanente sont bouleversés et seront profondément transformés. Il faudra que les universités européennes, et particulièrement en France, soient vigilantes pour y prendre leur part..." Et d'ajouter : "Les Moc font bouger l'enseignement traditionnel du faux équilibre dans lequel il se trouve et feront que l'enseignement en ligne sera pleinement reconnu, à part égale avec l'enseignement traditionnel."

ré. C'est l'une des raisons pour lesquelles un module "Apprendre à apprendre" a été intégré au socle de connaissances et compétences professionnelles, et est éligible au compte personnel de formation. Selon le modèle développé par les chercheurs Morgan McCall, Robert W. Eichinger et Michael M. Lombardo, le développement des compétences s'effectue à 70 % sur le poste de travail, 20 % par les interactions avec les collègues et 10 % par la formation formelle. À cet effet, le cabinet d'accompagnement Cornerstone recommande d'organiser des journées dédiées au développement où, sur la base du volontariat, les employés se forment sur des thèmes qu'ils choisissent.



Page d'accueil du Massachusetts Institute of Technology. C'est au MIT qu'ont été réalisés les tout premiers Moc.

Une démarche qui doit être encadrée
Le budget pour réaliser un Moc universitaire peut varier de 30 000 à 100 000 euros. Il peut être beaucoup plus important pour d'autres supports, comme un serious game. Il suppose aussi un accompagnement qui induit un investissement des services ressources humaines. Savoir changer une roue ou même utiliser la dernière version d'un logiciel avec un didacticiel sur YouTube est très différent d'une démarche d'évolution des compétences qui s'inscrit dans la du-

re. Pour mettre à profit les 70 % consacrés à l'autoformation, il est indispensable de donner plus de flexibilité aux salariés sur leur poste de travail, mais aussi de garantir la reconnaissance des compétences acquises par la certification. En somme les supports numériques, au même titre que les évolutions induites par la réforme du 5 mars 2014, permettent une industrialisation de l'autoformation. Cependant, elle suppose une implication des directions d'entreprise pour créer les conditions de l'adhésion des salariés.

L'Afpa lance une plateforme collaborative pour faire appel à des formateurs sous-traitants P. 17

Méthode par simulation : recruter un collaborateur sur la base de critères objectifs P. 18

Formation des intérimaires : de nouvelles contributions P. 19



Benjamin d'Alguerre
journaliste à Centre Inffo

EXPERTISE



L'Afpa lance une plateforme collaborative
POUR FAIRE APPEL À DES FORMATEURS SOUS-TRAITANTS

1 UN RÉSEAU DE "FORMATEURS ASSOCIÉS"
Fin juin, l'Afpa a lancé "Magister", une plateforme collaborative destinée à développer un réseau de "formateurs associés". "Le formateur associé est un formateur qui intervient de manière occasionnelle ou régulière à l'Afpa pour apporter une compétence très précise (ou rare) ou répondre à un besoin temporaire (faire face à l'absence de formateur, à un surcroît d'activité ou à un besoin ponctuel du marché)", explique l'association, appelée à devenir un établissement public industriel et commercial (Épic) à la suite de la loi du 17 août 2015, dite loi Rebsamen.

2 "PLUS DE FLEXIBILITÉ ET DE SOUPLESSE"
Jusqu'ici, l'Afpa privilégiait le modèle du CDI pour ses collaborateurs. Désormais, tous les formateurs indépendants, quel que soit leur statut (autoentrepreneur,

travailleur non salarié, etc.) sont susceptibles de s'inscrire sur Magister. "Nous sommes à la recherche de flexibilité et de souplesse", affirme Dominique Schwach, le directeur de l'Afpa Grand Est (Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne) : "Notre modèle économique est bousculé par la diminution de la commande régionale et la concurrence des prestataires privés. Depuis quelques années déjà, nous rencontrons des difficultés à remplir certains centres en sous-activité faute de formateurs spécialisés ou à mobiliser des formateurs sur certains territoires. Ce réseau peut nous permettre de répondre à ces problématiques." Lui-même, dans sa région, vient de lancer une opération de recrutement et de formation Afpa pour une trentaine de ces indépendants qui viendront renforcer les rangs : installateurs de réseaux câblés, cuisiniers ou assistants de vie, gestionnaires de paie ou encore conseillers clientèle.

3 UNE FORMATION SPÉCIFIQUE À LA PÉDAGOGIE AFPA
Pour autant, l'Afpa entend conserver son savoir-faire. Tous les formateurs sélectionnés par Magister suivront un programme de formation spécifique aux pédagogies de l'Afpa, cofinancé dans le cadre d'une préparation opérationnelle à l'emploi collective par Pôle emploi et Agefos-PME. Une première vague de recrutement national a débuté. "Pour un formateur, il est utile d'inscrire sur un CV la reconnaissance d'une maison comme l'Afpa. C'est un gage de qualité", observe Philippe Cusson, président du Sycfi, syndicat professionnel des consultants-formateurs indépendants. Lequel met cependant en garde : "Il ne faudrait pas que l'Afpa s'engage sur des volumes de commandes auprès de ces indépendants qui en feraient leur employeur principal."



Knock Billy
journaliste à Centre Inffo

SAVOIR-AGIR

Méthode de recrutement par simulation

RECRUTER UN COLLABORATEUR SUR LA BASE DE CRITÈRES OBJECTIFS



RECRUTER SANS PASSER FORCÉMENT PAR LE CV EST POSSIBLE. LA MÉTHODE DE RECRUTEMENT PAR SIMULATION (MRS) PERMET DE SÉLECTIONNER UN CANDIDAT POUR UNE ENTREPRISE À PARTIR D'EXERCICES DESTINÉS À ÉVALUER SES HABILITÉS POUR EXERCER CE MÉTIER OU OCCUPER CE POSTE DE TRAVAIL.

Il s'agit, à partir d'exercices reproduisant par analogie le poste de travail, de repérer auprès du candidat l'ensemble des capacités nécessaires pour réaliser un travail. "À partir d'une étude complète du poste et d'une communication via notre site internet, nous réalisons une préqualification téléphonique permettant de retenir les candidats susceptibles de répondre aux

exigences du poste. Nous ne faisons pas de présélection sur CV", précise Isabelle Clément, cogérante du cabinet Émeraude RH, spécialisée dans les ressources humaines et le recrutement et qui accompagne les dirigeants de TPE-PME dans la définition de leurs besoins. "Nous retenons trois ou quatre candidats ayant réussi l'évaluation. Ceux-ci rencontrent, lors de la journée finale de recrutement, le dirigeant de l'entreprise pour des entretiens individuels permettant de vérifier les motivations de chacun", indique-t-elle. Des exercices pratiques d'"assessment" (évaluation), de mise en situation professionnelle, sont proposés qui mettent le candidat en situation de démontrer concrètement sa capacité à tenir le poste. "Ils permettent d'observer et d'apprécier la façon dont il aborde

et résout les difficultés du poste. Ils permettent ainsi au dirigeant de valider ses compétences ainsi que ses capacités à se projeter au sein de l'entreprise", précise Isabelle Clément. Selon elle, cette démarche "est plus efficace, car elle permet à l'employeur de recruter un collaborateur sur la base de critères objectifs : ce dernier peut démontrer ce qu'il sait faire. Si besoin, l'employeur peut combler les manques par une formation ou un accompagnement aux spécificités de son organisation". L'intérêt pour le candidat étant de pouvoir être recruté même s'il ne justifie pas de diplôme ou d'expérience dans l'emploi demandé. Son employeur pourra lui permettre de bénéficier d'une formation complémentaire et accéder à un titre professionnel ou un diplôme. "100 % des personnes embauchées par le biais de cette démarche sont restées dans leur emploi", revendique Isabelle Clément, qui reconnaît que "cette méthode exige beaucoup de travail de la part du recruteur et autant d'implication pour le candidat et l'entreprise". Ce qui explique certainement que la MRS soit peu épanouie. ●

L'HABILITÉ, DIFFICILEMENT REPÉRABLE SUR UN CV

Transférables d'une situation à une autre, les habiletés constituent l'ensemble des capacités nécessaires pour réaliser un travail. Ces compétences peuvent avoir été développées dans le cadre professionnel ou en dehors. "Ces capacités acquises à réaliser un acte, une tâche ou un travail particulier, se définissent à la convergence d'une aptitude, d'une connaissance, d'un savoir-faire développés tout au long de la vie. Elles peuvent être difficilement repérables dans le CV du candidat", précise Audrey Martial, conseillère à Pôle emploi. Qui considère la démarche MRS comme un outil efficace de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances.



Philippe Grandin
journaliste à Centre Inffo

LÉGISLATION

Formation des intérimaires DE NOUVELLES CONTRIBUTIONS



AVEC QUELS FINANCEMENTS LES SALARIÉS INTÉRIMAIRES PEUVENT-ILS EXERCER LEURS DROITS À LA FORMATION ? ÉLÉMENTS DE RÉPONSE.

L'accord de branche du 26 septembre 2014 relatif au développement de la formation professionnelle, étendu à l'ensemble des entreprises de travail temporaire, a créé un investissement formation de 0,60 % (obligation consacrée à l'accès, au maintien et au retour à l'emploi des salariés de la branche) pour l'ensemble des entreprises de la branche quel que soit leur effectif, et porté le niveau de contribution au Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPE TT) de 0,15 % à 0,25 %. Cet accord, qui s'inscrit dans la continuité de la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014, a pour objet de mobiliser les moyens disponibles pour accompagner les projets individuels et collectifs des salariés et des entreprises du secteur. Ainsi, suite à la réforme de la formation et à la suppression de l'imputabilité, les partenaires sociaux déterminent, pour les fonds qu'ils gèrent (Faf.TT et FPE TT), les modalités

concrètes de mise en œuvre des actions qu'ils financent. Un ensemble d'actions considérées auparavant comme "non imputables" peuvent désormais être "éligibles" : actions relatives à l'hygiène et à la sécurité, colloques, conférences, voyages d'études s'inscrivant dans un cursus pédagogique, ou permis de conduire (dès lors que sa détention est requise dans l'activité professionnelle). Les conseils d'administration du Faf.TT et du FPE TT ont décidé des prises en charge des actions ou des prestations selon la nature des contributions et l'objet social des fonds. D'une manière générale, les contributions gérées par l'Opca (Faf.TT) financent les actions des salariés intérimaires et permanents et des demandeurs d'emploi. Les contributions gérées par le FPE TT - FSPI (Fonds de sécurisation des parcours intérimaires) financent les actions des intérimaires qui "permettent de façon directe de développer l'emploi" et celles des permanents qui permettent de professionnaliser l'accompagnement des intérimaires (FSPI). Elles permettent aussi de former les interlocuteurs chargés des questions de la prévention et du suivi des

accidents du travail (FPE TT). Ainsi que les formations des demandeurs d'emploi dans le cadre de "l'insertion dans l'emploi". ●

25 000 INTÉRIMAIRES FORMÉS AU TITRE DU FSPI

La branche a proposé fin avril dernier un premier bilan de la mise en œuvre du Fonds de sécurisation des parcours intérimaires (FSPI), créé par l'accord portant sur la sécurisation de l'emploi des intérimaires signé le 10 juillet 2013 et étendu le 6 mars 2014. Le FSPI est alimenté par une contribution supplémentaire versée par les entreprises de travail temporaire, qui correspond à 0,5 % de la masse salariale des intérimaires. Il est dédié au financement d'actions de formation et d'accompagnement des parcours des salariés intérimaires. En 2015, la durée d'emploi a connu une augmentation de 5,9 % (40 heures en plus) pour 25 000 salariés formés, au regard de l'objectif, selon l'accord, d'"accroître les durées d'emploi de 5 % par an sur trois ans, pour 80 000 salariés intérimaires".

LE +

Les produits, services et formations proposés par Centre Inffo.

**Matinée d'actualité
LOI RELATIVE AU TRAVAIL, À
LA MODERNISATION DU DIALOGUE SOCIAL
ET À LA SÉCURISATION DES PARCOURS
PROFESSIONNELS**

Paris, 20 septembre 2016

Quelles nouveautés apporte la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, dite "loi travail", en matière de sécurisation des parcours professionnels ?

Centre Inffo décrypte cet aspect du texte définitivement adopté le 20 juillet dernier et vous donne rendez-vous le 20 septembre à Paris pour une matinée d'actualité juridique. Au programme : le compte personnel de formation dans le compte personnel d'activité ; VAE, parcours de formation et accompagnement ; apprentissage et professionnalisation ; négociations de branche et négociation d'entreprise, etc. En lien avec d'autres actualités juridiques impactant la formation professionnelle : le décret relatif à la consultation du comité d'entreprise, la loi "Sapin 2", etc. Animation par Jean-Philippe Cépède, directeur du pôle juridique de Centre Inffo, avec l'intervention de représentants de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). ●

+ D'INFOS www.centre-inffo.fr, rubrique Agenda de nos événements.

**Partenariat
COLLOQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE
DES CIBC**

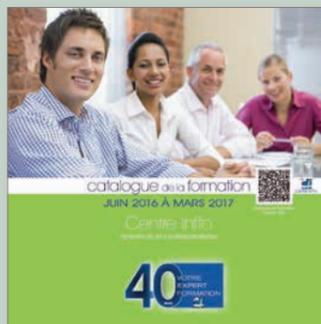
"La sécurisation des parcours professionnels au cœur de la réforme de la formation professionnelle" est le thème du prochain colloque de la Fédération nationale des Centres interinstitutionnels de bilan de compétences (CIBC), qui se déroulera au Forum des images, à Paris, le 29 septembre. En partenariat avec Centre Inffo, cette journée "va démontrer une logique d'ensemble concourant à un meilleur accompagnement des trajectoires professionnelles. Ces travaux permettront notamment de mieux positionner bilan de compétences, conseil en évolution professionnelle (CEP), entretien professionnel, compte personnel de formation (CPF) et compte personnel d'activité (CPA), etc., et de situer l'enjeu des interactions entre dispositifs et entre professionnels". ●

+ D'INFOS www.colloquecibc.com

**Avec l'accès au nouveau
certificat Centre Inffo
LE CATALOGUE "OFFRE DE FORMATION"
DE CENTRE INFFO 2016-2017**

Destiné aux professionnels de la formation et de l'orientation, le catalogue "Offre de formation" 2016-2017 de Centre Inffo vient de paraître. Il décline sept thématiques.

Nouveautés à noter : un certificat Centre Inffo, qui atteste de la maîtrise et de l'application de la réglementation de l'activité de prestataire de formation, un environnement numérique en amont et en aval de nombreuses sessions de formation. En vous adressant à Centre Inffo, vous trouverez une offre de formation complète, garante de l'actualité et en phase avec les évolutions dans le champ du droit de la formation, de la sécurisation des parcours professionnels, de l'ingénierie de compétences, du management et du financement de la formation, ainsi que du dialogue social dans ces spécialités. ●



+ D'INFOS <http://boutique.centre-inffo.fr/centre-inffo.fr>

**Rendez-vous du droit
LE CONTRÔLE DE LA FORMATION
APRÈS LA RÉFORME**

Paris, 3 octobre 2016

Prévenir le contrôle de la formation après la réforme : quel nouveau périmètre ? Quelles pièces conserver ? Quelles sanctions ? Voici trois questions communes à l'entreprise (relativement à la traçabilité des actions de formation), au prestataire de formation (pour la bonne utilisation des fonds de la formation) et à l'Opca/Opacif (concernant le contrôle de la qualité). Pour leur répondre, Centre Inffo organise un nouveau Rendez-vous du droit qui permettra à chacun : d'identifier ses obligations vis-à-vis des services de contrôle de la formation après la réforme ; de mettre ses processus et documents en conformité pour prévenir le contrôle, d'optimiser son organisation logistique, financière et administrative. ●

+ D'INFOS Renseignements et inscriptions : contact.formation@centre-inffo.fr

**Normandie
À L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU GRENELLE
DE L'APPRENTISSAGE**

Le Grenelle de l'apprentissage lancé en janvier par Hervé Morin, président de la Région Normandie, a trouvé sa conclusion lors de l'Université d'été qui s'est tenue les 24 et 25 juin derniers à Rouen. En préparation pour cet automne : un "Plan normand pour l'apprentissage" 2016-2021.

d'orientation, la prise en compte des besoins spécifiques (conditions de vie et d'accompagnement, individualisation des parcours), la simplification des relations avec les employeurs et la valorisation des maîtres d'apprentissage, et enfin l'évolution de l'offre de formation et de "la réactivité de la carte normande des formations"

en fonction des besoins. "Nous allons contractualiser avec les patrons des grands groupes afin qu'ils fassent appel à des apprentis", a déclaré Hervé Morin. ●

+ D'INFOS www.normandie.fr/le-grenelle-de-lapprentissage

**12 000 personnes ont répondu
au questionnaire en ligne**

disponible depuis le 1^{er} mars. Témoignages d'experts et de présidents de grands groupes, conférences, expositions des productions d'apprentis et rencontres étaient au programme de l'Université d'été qui réunissait des apprentis, des employeurs et des représentants des centres de formation. "Quatre grandes pistes" se sont dégagées : la nécessité d'un plan de communication et d'actions



Hervé Morin, président de la Région Normandie, lors de l'Université d'été.

**Pôle emploi et Ladom
POUR LA MOBILITÉ ET LA FORMATION
DES ULTRAMARINS**



George Pau-Langevin, ministre des Outre-Mer.

Le 21 juillet dernier, la ministre des Outre-Mer George Pau-Langevin a reçu les directions de Pôle emploi et de Ladom (l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité) à l'occasion de la signature d'un accord-cadre national renforçant

la coopération territoriale entre les deux organismes. Objectif : permettre aux demandeurs d'emploi ultramarins d'accéder à des actions de formation dans le cadre de mobilités nationale, européenne et internationale, tout en prenant en compte les besoins de compétences des entreprises de ces mêmes territoires. ●

+ D'INFOS www.outre-mer.gouv.fr

**École de ski français
HORS SAISON,
FORMATION**

Hors saison touristique, de septembre à mi-octobre et de mi-mai à fin juin, les secrétaires de l'École de ski français (ESF) se forment à la gestion, au management, au marketing et à la commercialisation. Le Syndicat national des moniteurs du ski français (SNMSF) s'est associé aux Chambres de commerce et d'industrie (CCI) pour concevoir cette offre avec l'Institut des formations de la montagne et du tourisme (IFMT). La première promotion a été diplômée à Grenoble le 12 juillet dernier. ●

+ D'INFOS www.esf.net

Skillandyou UN NOUVEAU NOM DANS LE SECTEUR

Le groupe de formation à distance Forma-Dis change de nom et devient Skillandyou. Il accueille 75 000 apprenants en France et ambitionne de doubler son chiffre d'affaires d'ici deux ans.

Nouveau nom, donc, mais pas nouvel acteur. Dirigé par Éric Petco, Skillandyou regroupe neuf centres de formation aux métiers de la petite enfance, aux soins animaliers, au graphisme et à la mode ou encore aux métiers du web. Il propose quelque 200 formations en ligne, qui s'appuient sur une plateforme propriétaire.



Patrick Pedersen, directeur de l'exploitation de Skillandyou.

"La réforme de la formation de mars 2014, en reconnaissant la formation à distance, est venue affirmer l'importance de ce canal d'enseignement", se félicite Patrick Pedersen, le directeur de l'exploitation du groupe. "Futures assistantes maternelles au Cours Minerve, en BTS design graphique à Lignes & Formations, en formation d'éducateur canin à l'Ifsa, ou préparant les concours de la fonction publique aux cours Servais, tous nos élèves bénéficient d'une formation à distance leur offrant de véritables opportunités professionnelles", assure-t-il. ●

+ D'INFOS www.forma-dis.com

Pays de la Loire 98 NOUVELLES SECTIONS D'APPRENTISSAGE À LA RENTRÉE



Bruno Retailleau, président du Conseil régional des Pays de la Loire.

La commission permanente de Pays de la Loire, réunie sous la présidence de Bruno Retailleau, a voté 33 nouvelles sections d'apprentissage, portant à 98 le nombre d'ouvertures cette rentrée.

Cela représente 1 227 places nouvelles sur le territoire régional. Les 98 sections concernent quatre secteurs déclarés prioritaires : industries, commerce-vente, agriculture

et bâtiment. Elles s'ajoutent aux 785 sections existantes, pour un total de 44 369 places pour la rentrée. Par ailleurs, une expérimentation concernant 19 titres professionnels ouverts à l'apprentissage débute ce mois de septembre. "Nous voulons donner un coup d'accélérateur à l'apprentissage, voie d'excellence, en mettant en place des mesures concrètes issues de notre plan de relance de l'apprentissage", a expliqué Bruno Retailleau. ●

+ D'INFOS www.paysdelaloire.fr

Union nationale des Missions locales JOURNÉES DE SENSIBILISATION À "L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE"

L'Association nationale de groupements de créateurs (ANGC) a lancé, avec le soutien de l'UNML, l'organisation de journées de sensibilisation et de professionnalisation des Missions locales aux "enjeux de l'esprit d'entreprendre des jeunes". Plusieurs sessions vont se dérouler de septembre à janvier prochain. Cette initiative, soutenue par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle dans le cadre du plan PME-TPE, s'inscrit dans le cadre du travail engagé par l'UNML depuis trois ans avec l'ANGC, réseau de groupements de créateurs né et développé dans les Missions locales. ●

+ D'INFOS www.unml.info

Fondation Face UNE FORMATION DIVERSITÉ EN E-LEARNING

La Fondation agir contre l'exclusion (Face) et les clubs Face Hérault et Face Calais renforcent leur action contre les discriminations en créant une formation diversité en e-learning.

Cet automne, cette initiative soutenue par le Fonds social européen (FSE) permettra "d'appréhender la notion de diversité en entreprise et de comprendre pourquoi il est important de s'engager contre les barrières qui s'élèvent à l'encontre des plus de 55 ans, des femmes enceintes,

de celles et ceux qui ont un style qui dénote, des handicapés visibles ou encore des obèses". Cette formation à distance sur internet comprendra deux parcours. Le premier (de quatre à six semaines) s'adressera au grand public. Le second (huit à douze semaines) est destiné aux "managers opérationnels", aux responsables des ressources humaines et aux "responsables diversité". Les exposés théoriques seront illustrés par des interviews vidéo de professionnels qui ont mené des démarches en faveur de la diversité. ●

+ D'INFOS www.fondationface.org

Gérard Mestrallet, président de la fondation Face.



Intergros ALTERNANCE PARITAIRE

Joël Chiaroni (CFTC) a été élu à la présidence d'Intergros, l'Opca du commerce de gros et international. Richard Burgstahler (CGI) en est le vice-président. La collecte 2015 de l'Opca s'élève à 206 millions d'euros (+ 14,8 % sur un an), dont 85 millions au titre du plan de formation, déclare Intergros. Les ressources ont permis de financer, tous dispositifs confondus, 66 350 actions de formation au bénéfice de 153 000 salariés. "Les partenaires sociaux et les équipes d'Intergros ont fait de l'information des salariés une priorité", a souligné Joël Chiaroni. ●

+ D'INFOS www.intergros.com

Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée LOUIS GALLOIS, ÉLU PRÉSIDENT

Le 18 juillet dernier, Louis Gallois a été élu président du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.



Louis Gallois, président du conseil de surveillance de PSA Peugeot Citroën.

L'objectif du Fonds : tester pour cinq ans l'embauche en CDI et au Smic, dans dix "micro-territoires" au maximum, de chômeurs de longue durée inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi via des entreprises de l'économie sociale et solidaire spécialement créées pour l'occasion ou émanant d'entreprises sociales existantes. L'ancien dirigeant de la Snecma, de l'Aérospatiale, de la SNCF, d'EADS et d'Airbus représente ainsi cette association administrée par des représentants de l'État, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, des associations de collectivités, des parlementaires, etc. Michel de Virville (secrétaire général du groupe automobile Renault), en est le vice-président. ●

+ D'INFOS www.actualite-de-la-formation.fr



CLOTILDE VALTER

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DE LA MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL, CHARGÉE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

Parcours

1987

Éna, promotion Fernand Braudel

1997

conseillère au cabinet du Premier ministre, Lionel Jospin

2015

secrétaire d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification

2016

secrétaire d'État chargée de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage

“LE CPA, UNE ÉTAPE HISTORIQUE DANS L'ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS DE FORMATION”

Clotilde Valter, secrétaire d'État chargée de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, revient sur les dispositions de la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels publiée au *Journal officiel* le 9 août et envisage sa mise en œuvre pour cette rentrée.

Propos recueillis par Béatrice Delamer et Benjamin d'Alguerre

Quel regard portez-vous sur les dispositions introduites par la loi Travail, adoptée en juillet ?

Tout d'abord, je tiens à préciser que si la nouvelle loi est porteuse d'avancées significatives concernant les dispositifs de formation professionnelle ou d'apprentissage, elle s'inscrit dans la logique engagée par la loi du 5 mars 2014. Cette dernière a défini le cadre institutionnel et installé le quadripartisme. Elle est fondatrice de la philosophie et des outils de la formation professionnelle d'aujourd'hui : la personne est actrice de sa propre formation et bénéficie d'un accompagnement, avec le conseil en évolution professionnelle (CEP).

Elle intègre la notion d'orientation et de parcours de formation avec la volonté de permettre aux moins formés et aux moins qualifiés, jusqu'alors trop souvent écartés, d'accéder à ces dispositifs. La loi de 2016 renforce ces acquis et va plus loin. Le compte personnel de formation (CPF) est étendu à de nouveaux bénéficiaires. Les droits des publics les plus fragiles, des jeunes, des moins qualifiés sont renforcés.

Qu'en est-il de la création du compte personnel d'activité ?

En observant l'évolution des dispositifs de la formation professionnelle depuis 1971, le CPA constitue

une étape historique. Il s'appuie sur les outils créés en 2014, le CPF et le CEP, instruments d'accompagnement lui-même renforcé. Dans un monde qui connaît des mutations économiques, nous devons protéger les personnes des ruptures, mais aussi leur permettre de rebondir ou de se réorienter. Le CPA remet en perspective cet objectif de sécurité pour les salariés et le conforte à plusieurs titres. Nous avons introduit l'universalisation des droits en touchant les indépendants, les professions libérales et les fonctionnaires. Nous marquons aussi la priorité accordée aux moins formés et aux moins qualifiés en leur accordant des droits supplémentaires [abondement du CPF pour les moins qualifiés de 48 heures par an plafonnés à 400 heures au lieu de 150, NDLR], comme on le fait pour les jeunes avec la garantie jeunes. C'est cette sécurité professionnelle qui va constituer, pour les générations qui viennent, un élément fondateur de notre modèle social. C'est pour garantir cette évolution dans la durée qu'il faut promouvoir et assurer la réussite des outils dont nous disposons dans le cadre du quadripartisme.

Comment envisagez-vous la mise en œuvre du CPA ?

Le CPA sera opérationnel au 1^{er} janvier 2017, date à laquelle chacun pourra le créer sur un site dédié. On pourra connaître et gérer ses droits au titre du CPF, du compte personnel de prévention de la pénibilité et du compte d'engagement citoyen grâce à des liens, transparents pour l'utilisateur, qui le renverront sur les systèmes d'information de chacun de ces comptes. Pour autant, notre challenge consiste à valoriser le CPF, qui reste l'outil majeur du CPA. Le succès du CPA s'appuiera en effet sur la dynamique et la logique du CPF, car ce compte existe déjà, les salariés et les demandeurs d'emploi se le sont approprié et il est porté dans les territoires par l'ensemble des acteurs depuis dix-huit mois. S'agissant du conseil en évolution professionnelle, il faudra poursuivre avec tous les acteurs au plus près du terrain, car s'il est important d'avoir des droits, encore faut-il les connaître. Le CEP est l'élément le moins connu de la réforme, pourtant il est

essentiel pour construire un projet de formation et un parcours professionnel. Le conseil en évolution professionnelle est actuellement inégalement mis en œuvre suivant les opérateurs. Sa professionnalisation, aux trois niveaux qui le constituent, est une condition de réussite de tous les dispositifs d'accompagnement des personnes dans leurs transitions professionnelles.

L'élargissement du compte personnel d'activité, dont la négociation doit commencer à la rentrée, est-il nécessaire ?

Dans sa version actuelle, le compte personnel d'activité combine trois comptes de natures différentes, dont le compte d'engagement citoyen qui valorise une expérience liée à un engagement extra-professionnel. Au-delà, l'extension du CPA doit s'opérer de manière concertée, afin de ne pas déstabiliser le dispositif en cours de mise en place, tout en permettant au compte personnel d'activité de porter son message de sécurisation des parcours professionnels grâce à la formation. ●



L'extension du compte personnel d'activité doit s'opérer de manière concertée”

LE SUCCÈS DU QUADRIPARTISME

Pour Clotilde Valter, il faut conforter, installer et faire vivre le quadripartisme qui *“fonctionne plutôt bien, y compris dans les territoires”*. Grâce à la pratique, de plus en plus déclinée jusqu'aux bassins d'emploi, le diagnostic des besoins en formation pour le plan 500 000 formations supplémentaires a pu être établi au plus près des entreprises. Mais aussi parce que, selon elle, les partenaires sociaux portent avec l'État et les Conseils régionaux les mêmes exigences quant à la qualité des formations, la notion de parcours de formation et le choix des publics prioritaires. Une cohérence qui garantit, tant au niveau national que régional au sein des Crefop, la réussite du plan.

LES APPRENTIS RÉGISSEURS À L'ÉPREUVE DE LA RAMPE

5 juillet 2016. C'était jour d'examen et ils ont pourtant déserté leur centre de formation pour aller... au théâtre. Pas très sérieux, à ceci près que c'étaient eux — les apprentis régisseurs du CFA des métiers techniques du spectacle vivant et de l'audiovisuel (CFA-SVA) — qui assuraient le spectacle.

Nicolas Deguerry

Tous ceux qui ont passé un jour un examen se souviennent de l'ambiance studieuse qui habite alors les vastes salles où ils ont eu à plancher des heures durant pour, une dernière fois, se prêter à une ultime vérification de leurs acquis. Paradoxe : ce cérémonial qui conditionne l'obtention du diplôme visé et, donc, l'accès à l'emploi, a souvent très peu à voir avec la réalité professionnelle qu'auront à vivre les futurs lauréats. Les apprentis régisseurs de spectacles auront donc, eux, vécu une expérience toute autre avec une véritable mise en situation. Une belle manière de donner en direct et en public "toutes les preuves de leur savoir-faire", salue Patrick Ferrier, directeur du centre de formation.

UN MÉTIER, TROIS OPTIONS

Le CFA du spectacle vivant et de l'audiovisuel forme en deux ans au métier de régisseur de spectacles. Trois options destinées à exercer dans tout type de structure sont proposées : lumière, pour l'éclairage de spectacles ; plateau, pour la mise en œuvre des équipements et matériels scéniques de spectacles ; son, pour la sonorisation de spectacles. La formation est sanctionnée par une certification professionnelle de niveau III enregistrée au RNCP. 100 % des apprentis trouvent un travail dans l'année suivant leur formation.

Tous à l'eau !

Plateau, lumière, son, ils sont plus d'une trentaine d'apprentis à se répartir dans les trois catégories de leur domaine, encadrés par huit formateurs. Et ce jour, pendant une heure, ils sont aux commandes des *Chambres*, variation d'après Marcel Proust mise en scène par Laurent Gutmann. L'occasion "d'explorer avec les moyens du théâtre ce vacillement existentiel" du réveil, décrit dans les premières pages d'*À la recherche du temps perdu*.

Mais attention, l'événement n'a rien d'une rêverie : produit par le centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS) en partenariat avec le théâtre de Gennevilliers (T2G), la pièce est un "vrai" spectacle, dans un "vrai" théâtre, avec un "vrai" public. Après avoir été progressivement impliqués dans des situations de travail au cours de leurs deux années de formation, il s'agit cette fois de montrer qu'ils sont maintenant des professionnels prêts à remplir leur mission. Entre le jury professionnel, les amis et la famille, la soixantaine de personnes présentes constitue un public particulièrement attentif, venu drapé des habits de l'examineur et ressorti avec la joie du spectateur.

La technique au service de la création

Une chose est sûre, en choisissant Proust et ses réflexions intérieures, le sujet donne toute sa place aux techniciens. Mouvements de plateau, jeux de lumière et ambiance sonore, les besoins de la mise en scène sont autant de problèmes

Lors du spectacle des "CFAI6" au T2G : *Les Chambres*, d'après Marcel Proust, mise en scène Laurent Gutmann.



Répondre à des idées artistiques par des solutions techniques"



pédagogiques à résoudre. Pour Pablo Mejean, il s'agit d'assurer la "tournette", soit la commande du plateau. La manière a été discutée au préalable pendant près de six semaines avec le scénographe et le metteur en scène.

"Répondre à des idées artistiques par des solutions techniques", c'est précisément ainsi que Pablo Mejean définit son rôle de professionnel. Déjà doté d'une formation de technicien machiniste à son arrivée au CFA-SVA, il se prépare à rompre son contrat d'apprentissage conclu avec le théâtre des Champs-Élysées. Non pas que l'expérience se passe mal mais, à l'approche du diplôme qu'il devrait obtenir en octobre, il a décidé de se présenter en candidat libre afin de saisir l'opportunité d'un contrat de travail qui lui permettra de partir en tournée, expérience qu'il juge éminemment formatrice de par la variété des situations qui se présentent.

Autre apprentie, Karine Gérard a, elle, joué le rôle de "topeuse". C'est-à-dire un "métier à part entière", nous explique-t-elle, qui consiste à donner

le "top départ" des effets. Ironie du sort, ce n'est donc pas le cœur de sa formation qu'elle est chargée d'appliquer ce jour. Cela tombe bien, ce rôle de "chef d'orchestre du spectacle" lui convient d'autant plus qu'elle dit chercher la "polyvalence". Et l'a semble-t-il d'ailleurs cultivée à outrance durant son apprentissage, profitant de ses congés payés pour s'engager dans toutes sortes de projets qui lui permettent d'élargir sa palette. Enthousiasmée par sa formation qu'elle décrit comme un "grand bond en avant", elle évoque une "dynamique d'apprentissage" qu'elle compare volontiers à une "boulimie". Car elle en est convaincue, "le spectacle évolue très vite du fait des technologies et il faut savoir se débrouiller et s'adapter en permanence".

En formation au Palais des sports de Paris où n'occupe aucun régisseur plateau, elle a pour tuteur le directeur technique et, là encore, y voit des avantages : "Les allers-retours entre le centre de formation et l'entreprise ont été compliqués mais finalement, j'ai eu un double apprentissage !" Comme Pablo Mejean, elle estime que le premier contrat ne sera pas forcément un poste de régisseur mais, confiante, assure qu'"il y aura du boulot pour tout le monde". Ne désertons pas les salles, ils le méritent ! ●

+ D'INFOS

CFA des métiers techniques du spectacle vivant et de l'audiovisuel : www.cfa-sva.com

RETOUR SUR UN FRANC SUCCÈS : LE MOOC "CUISINE" DE L'AFPA

Responsable de projets numériques à l'Afpa, Loïc Tournedouet a initié le plus grand succès de l'organisme en matière de Mooc, avec un parcours consacré à la cuisine. Pourquoi, comment et avec qui ? Il s'en est expliqué lors d'une webconférence organisée par le Forum des acteurs de la formation digitale (Fffod).

Nicolas Deguerry

LA SOLUTION

QUI ?

L'Afpa, son responsable de projets numériques, deux ingénieurs de formation et deux formateurs.

POURQUOI ?

Innover pour ne pas rater le virage de la transformation numérique.

OÙ ?

En ligne, sur <https://mooc.afpa.fr>

QUELLE CIBLE ?

Tous ceux qui souhaitent se former, se perfectionner ou s'orienter vers le métier de cuisinier.

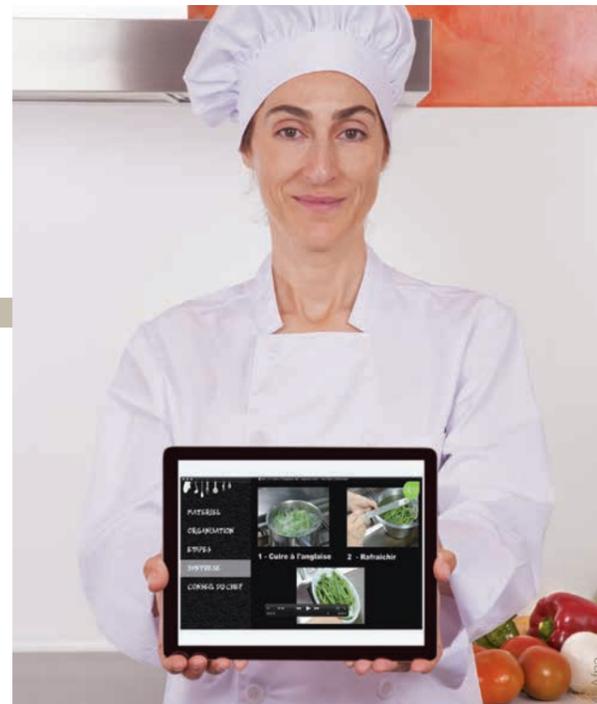
Avec 52 000 inscrits et près de 5 000 personnes qui ont obtenu une attestation de suivi, le Mooc des "IOI techniques de base de la cuisine" réalisé par l'Afpa est tout simplement l'un des plus grands succès de l'année en matière de Mooc. Entièrement gratuit, le parcours, qui requérait selon l'Afpa un minimum de 20 minutes par jour, s'est déroulé du 1^{er} février au 3 avril.

Pourquoi un Mooc à l'Afpa ?

Au-delà de l'objectif d'image qu'apporte un événement médiatique susceptible de démontrer la capacité de l'Afpa à innover, Loïc Tournedouet évoque l'utilité sociale du Mooc qui permet à la fois de mettre à disposition du plus grand nombre une partie des ressources, d'aider à conseiller, orienter et former en montrant la réalité du métier. Pour l'Afpa, c'est aussi l'occasion de renforcer ses partenariats, à l'instar du partenariat historique avec Pôle emploi via l'Emploi Store, et de développer des liens avec des start-up comme The Mooc Agency ou My-Mooc.

Pourquoi la cuisine ? Métier en tension s'il en est, le métier de cuisinier représente 200 000 emplois en France et

Un écran du cours en ligne de cuisine proposé par l'Afpa.



20 000 emplois non pourvus. Or, l'Afpa, qui n'a pas attendu les Mooc pour investir le créneau, forme pas moins de 600 cuisiniers chaque année. Qu'apporte une démarche Mooc aux trois piliers de la pédagogie de l'Afpa ? Par l'usage de la vidéo, le Mooc aide à la fois à apprendre le geste professionnel (pilier 1) et à apprendre au plus près des conditions de travail (pilier 3). Grâce aux réseaux sociaux, le Mooc vient renforcer l'apprentissage en autonomie dans un collectif accompagné par un professionnel (pilier 2). Preuve de la réalité de la communauté créée pendant le Mooc, Jacques Fayet, animateur de la webconférence, souligne que le compte Facebook du Mooc continue d'être animé quotidiennement par les apprenants deux mois après la clôture du Mooc.



Des contenus entièrement repensés

Appuyé sur la méthode Monter son Mooc en sept étapes (voir la présentation YouTube) développée par Matthieu Cisel, le Mooc de l'Afpa a nécessité quelque six mois de préparation. Fondée sur des fiches techniques, de glossaires, de quiz et de vidéos, la conception d'un Mooc peut paraître simple, mais les compétences requises sont nombreuses et appellent à "éviter d'avoir une équipe trop homogène avec des gens qui auraient tous le même parcours", souligne Loïc Tournedouet : compétences liées au métier que l'on veut présenter, ou pédagogiques en termes de scénarisation, ou encore audiovisuelles pour réaliser des vidéos attractives, compétences informatiques pour intégrer le tout sur des plateformes, juridiques pour choisir le type de licence à associer aux ressources et faire les déclarations Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés), sans oublier les compétences en communication pour assurer la promotion...

Trois facteurs clés pour réussir

On l'aura compris, la pluridisciplinarité n'est pas un concept vain pour ce type de projet. Et n'exclut apparemment pas une certaine "polycompétence" puisque l'équipe projet n'a pas dépassé cinq personnes. Trois facteurs clés pour réussir : "penser web", ce qui suppose de retravailler le matériel éventuellement existant pour aller vers des vidéos courtes de trois à cinq minutes maximum, au design épuré et à l'ergonomie travaillée ; "penser massif", et donc alléger les contenus écrits qui nécessitent un gros travail ;

PRÉVOIR DU TEMPS

Le Mooc cuisine de l'Afpa était fondé sur "une promesse" : "Vous allez repartir des bases des techniques de la cuisine et quand vous les maîtriserez, vous serez capables de réaliser n'importe quelle recette." Suffisamment alléchant pour déclencher notre inscription mais, confiance, nous avons fini par abandonner... Dit autrement, les 20 minutes par jour annoncées comme suffisantes lors de la campagne de lancement nous ont parues courtes pour suivre sérieusement ce Mooc qui nous a pourtant enthousiasmés.

"penser autonomie", en intégrant le maximum de pédagogie avec la conscience permanente que l'apprenant est seul devant sa vidéo. Mais pas seulement tout le temps : une équipe pluridisciplinaire était chargée de gérer les interactions en ligne (forum du cours, réseaux sociaux, etc.). Justifiant la profusion de ressources, Loïc Tournedouet assume l'objectif de "ne pas faire comme à la télé", mais bien de "repartir de la base et de montrer le vrai métier, sa rigueur et l'ensemble des techniques indispensables à maîtriser".

97 % de satisfaction

La plus grande fierté de Loïc Tournedouet : "Avoir construit un Mooc qui cible un public assez large, à la fois les professionnels qui ont un vrai projet concret et les amateurs de cuisine qui ont juste une passion." Et comme une internaute l'aura remarqué sur Facebook : "Je suis certaine que ce Mooc [...] va marquer et démocratiser cette façon d'apprendre jusque-là plutôt connue des grandes écoles." L'enquête de satisfaction finale auprès des usagers du Mooc est sans appel avec un taux de 97 % de satisfaction. Ce qui n'exclut pas certaines pistes d'amélioration, comme l'animation du forum, qui a généré pas moins de 3 000 questions. Autre effet notable mais non prévu : bien des stagiaires en présentiel ont également profité du Mooc et déclaré y avoir trouvé matière à conforter leur réussite. Quant à l'impact sur les inscriptions en formation cuisine à l'Afpa, "il est encore trop tôt pour le dire", estime Loïc Tournedouet. Une saison 2 du Mooc Cuisine est prévue pour fin 2016, avec trois nouvelles semaines exclusivement dédiées à la pâtisserie. ●

Penser web,
penser massif,
penser
autonomie"

+ D'INFOS

Les Mooc de l'Afpa : www.mooc.afpa.fr
Le site du Forum des acteurs de la formation digitale (Fffod) : www.fffod.org



THÈMES	SEPTEMBRE
TOUS LES PROFESSIONNELS DE LA FORMATION : MAÎTRISER L'ENVIRONNEMENT ET LE DROIT DE LA FORMATION	
Maîtriser les nouveautés de la réforme de la formation	30
ENTREPRISES : PILOTER ET GÉRER LA FONCTION FORMATION	
Sécuriser la mise en œuvre de l'entretien professionnel dans votre entreprise	23
Définir les contours d'une action de formation après la réforme	20
Entreprise et apprentissage : recruter, financer et gérer les relations avec l'apprenti et le CFA	27
Mieux collaborer avec son Opcv après la réforme de 2014	29
Savoir acheter des formations de qualité	21 et 22
Articuler le compte personnel de formation (CPF) du salarié à la politique de formation de l'entreprise	9
Identifier, organiser et partager les connaissances dans une entreprise ou un organisme de formation : KM	12 et 13
ORGANISMES DE FORMATION : RESPECTER LES OBLIGATIONS	
Savoir renseigner le bilan pédagogique et financier d'un organisme de formation	15
Sécuriser les contrats des formateurs	16
ORGANISMES DE FORMATION : DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ	
Recenser vos certifications à l'inventaire	19
Répondre efficacement à un marché de formation public et privé	1 et 2
REPRÉSENTANTS, MANDATES : ASSURER SES MANDATS DANS LE CHAMP DE LA FORMATION	
Le rôle des instances représentatives du personnel dans la mise en place de la formation professionnelle continue	28
CONSEILLERS D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE : INFORMER SUR LES DISPOSITIFS DE FORMATION	
Informers les salariés sur leurs droits d'accès à la formation après la réforme	14
Informers les jeunes de 16 à 25 ans sur leurs droits d'accès à la formation et à l'emploi	26
FORMATEURS : OPTIMISER SA PÉDAGOGIE ET SON INGÉNIEURIE DE FORMATION	
Concevoir et mettre en œuvre une action de formation	5 et 6
Dynamiser l'animation de vos formations : méthodes et techniques en pratique	7 et 8

PIERRE DECOUTY LE PIED À L'ÉTRIER

Auréolé du Prix du maître d'apprentissage pour sa contribution à la valorisation de la mixité, Pierre Decouty, 35 ans, appelle à mieux contrôler la fonction de tuteur. Son ambition ? Placer la transmission au cœur de la fonction.

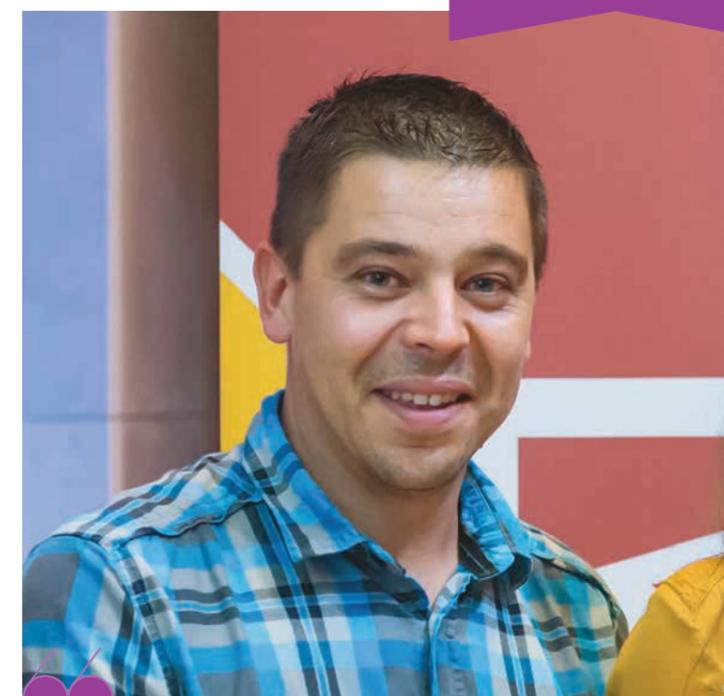
Nicolas Deguerry

“ Un vieux métier qui reprend vigueur avec la floraison des centres équestres.” Ainsi l'Onisep présente-t-il l'art du maréchal-ferrant, indispensable à la santé du cheval. Un renouveau qui suppose d'assurer une transmission de qualité, qui ne peut se limiter au centre de formation. Pierre Decouty en est d'autant plus convaincu qu'il estime avoir acquis “le plus gros de son expérience” lors du simili Tour de France qu'il s'est imposé après avoir obtenu son diplôme de maréchalerie. “On peut bien sûr s'installer directement mais j'ai estimé que c'était trop juste, alors je suis parti à droite et à gauche pendant plus d'un an pour poursuivre ma formation. Ce n'était pas officiel, je n'étais pas rémunéré mais j'ai fait de très belles rencontres et cela ne m'a rien coûté puisque j'étais nourri et logé”, raconte-t-il.

Amoureux de son métier qu'il a choisi dès le collège mais rejoint seulement après un bac scientifique, ravi de transmettre, ouvert à la différence et toujours partant pour de nouvelles expériences, Pierre Decouty ne s'est jamais départi de cette appétence à progresser. Installé à son compte dès 2003, il participe encore chaque année à des stages de formation continue ainsi qu'à divers concours de maréchalerie. Plus que les podiums dont il est familier, il semble y rechercher, là aussi, l'occasion de se perfectionner au contact de ses pairs : “Chacun regarde ce que fait le collègue, on reprend, on adapte...”

Un métier à transmettre

Et s'il aime apprendre, il aime aussi transmettre et a déjà accueilli près d'une dizaine de jeunes et moins jeunes dans le cadre de l'apprentissage ou de la formation continue. Et c'est Marie, ap-



Les CFA devraient davantage accompagner les maîtres d'apprentissage”

prentie qui devrait obtenir son brevet technique des métiers (BTM) en octobre prochain, qui lui a valu son Prix du maître d'apprentissage décerné par l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) et la Mutuelle des artisans et du commerce de proximité (MNRA). L'occasion d'apprécier l'approche différente du métier qu'une femme peut avoir, mais aussi de procéder à des aménagements matériels pour rendre moins physique un métier qui l'est énormément.

Au-delà, Pierre Decouty aimerait surtout profiter de cette mise en valeur pour appeler les CFA à davantage de vigilance. Regrettant que certains ne voient dans l'apprentissage que l'opportunité d'une main-d'œuvre bon marché, il souhaiterait voir instaurer dans l'intérêt même de la profession des critères de sélection des tuteurs, qui devraient selon lui bénéficier de formations et d'accompagnement. ●



SUR LE WEB

Tout savoir sur l'apprentissage

Réalisé par l'agence de conseil en pédagogie Sydo pour CCI de France (Chambres de commerce et d'industrie), ce film d'animation présente les caractéristiques de l'apprentissage tant pour l'apprenti que pour l'entreprise qui l'accueille.

+ D'INFOS

www.dailymotion.com/video/x2q1ajj_tout-savoir-sur-l-apprentissage_school



Magazine
Débat Formation -
Hors-série, juin 2016

PUBLICATION

Le service public de l'emploi à la loupe

Le numéro hors-série du magazine *Débat Formation* consacré à "la nouvelle donne du service public de l'emploi" est paru. Il est consultable en ligne sur le site de *Débat Formation*. Au sommaire, un entretien avec Clotilde Valter, secrétaire d'État chargée de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage ; l'ancrage du service public de l'emploi dans les territoires et le transfert de compétences avec les Régions ; une interview de Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi ; le point sur les dispositifs d'insertion des jeunes demandeurs d'emploi ; et la mutation du SPE en Europe avec des exemples de quelques pays de l'Union.

+ D'INFOS

www.debatformation.fr/archives



Recherche et
formation, n° 77.

PUBLICATION

La posture d'accompagnement dans l'enseignement supérieur

Ce dossier est consacré aux pratiques d'accompagnement à l'Université et à la manière dont les enseignants du supérieur les mettent en œuvre. Trois dimensions sont explorées : accompagnement méthodologique, accompagnement global favorisant l'intégration académique, accompagnement des enseignants.

+ D'INFOS

<http://rechercheformation.revues.org>



Brigitte Calame
First Éditions - L'Étudiant,
août 2016

PUBLICATION

Réussir son orientation pour les nuls

À l'usage des jeunes souhaitant trouver leur vocation mais également des professionnels appelés à changer de voie en cours de carrière, cet ouvrage détaille l'organisation de l'orientation en France, son vocabulaire, ses dispositifs. Il propose aussi aux lecteurs de "mieux se connaître eux-mêmes".

+ D'INFOS

www.pourlesnuls.fr

ORGANISMES DE FORMATION

Toute la réglementation de votre activité

COLLECTION les guides juridiques

Ce guide incontournable présente toute la réglementation des organismes de formation en quatre chapitres :

- déclaration et fonctionnement d'un organisme de formation ;
- contrôle et imposition d'un organisme de formation ;
- vente et réalisation d'une action de formation ;
- action de formation, financement et certification.

Opérationnel et à jour de la loi du 5 mars 2014, cet outil s'impose comme la référence indispensable en matière de gestion quotidienne d'un organisme de formation.



Format 210 x 260 - 212 pages

Centre Inffo propose également deux journées de formation :

- « Maîtriser la réglementation de l'activité d'un organisme de formation » du 23 au 25 novembre 2016
- « Respecter les principales obligations d'un organisme de formation » le 13 décembre 2016



Centre Inffo - 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
Téléphone : 01 55 93 92 02 - Télécopie : 01 55 93 17 28 - Email : t.benyouness@centre-info.fr



BON DE COMMANDE

INFORMATIONS INDISPENSABLES À LA PRISE EN COMPTE DE VOTRE COMMANDE

VOS COORDONNÉES M. Mme

Nom _____

Prénom _____

Entreprise/Organisme _____

Service _____

n°/Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Courriel _____

Téléphone _____

Je souhaite commander le guide juridique

« Organismes de formation : toute la réglementation de votre activité »

VERSION PAPIER x exemplaires(s)

Code 1631P0

Prix 47,48 € TTC, 45,00 € HT (TVA 5,5 %)
+ Frais de port 5,28 € TTC (par ouvrage)

TELECHARGEMENT PDF x exemplaires(s)

Prix 47,48 € TTC, 45,00 € HT (TVA 5,5 %)

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo

Par chèque bancaire Par chèque postal

Je recevrai automatiquement une facture de régularisation.

DÉCRET DU 30 JUIN 2015

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

N'attendez pas
pour vous faire
certifier,
nous avons
la solution
qu'il vous faut.

afnor
CERTIFICATION



Contactez-nous sur :
www.afnor.org/certification